



## ASSOCIATION DES CHIMISTES DE L'INDUSTRIE TEXTILE

JUILLET 2013

102<sup>ème</sup> Année

Chronique 820

### Secrétariat ACIT

Le secrétariat de l'ACIT et la trésorerie sont assurés à la  
**Maison du Textile**  
37-39 rue de Neuilly  
92110 Clichy  
Tél : 01 47 56 60 27  
Fax : 01 47 30 27 09

Mme Marie-Angèle DURAND est à votre disposition pour toute information concernant l'ACIT. Merci d'envoyer désormais tout le courrier à cette adresse en précisant s'il concerne :

Anne PERWUELZ  
**Présidente**

Daniel HAZARD  
**Vice-Président**

Georges ROOS  
**Secrétaire du CA**

Alain KNECHT  
**Trésorier**

*Une offre ou une demande d'emploi*

**CONGRES 2013 à LYON - 3 octobre 2013**

**Notez la date dans votre agenda !**



Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Avec le printemps, notre Association reprend des couleurs !

Vous trouverez dans cette chronique les dernières informations concernant REACH (merci à Xavier GUEANT - Fédération de la Maille et de la

Lingerie), et des nouvelles des activités régionales.

L'ACIT a aussi été présente au 23<sup>ème</sup> Congrès International de l'IFATCC à Budapest en mai, sur le thème de "l'Elaboration de Cycles Respectueux de l'Environnement".

Enfin, en octobre, nous nous retrouverons à Lyon pour le Congrès National organisé par la section Régionale Sud-Est. Cette journée a été préparée par Jean-Pierre GALLET et son équipe ([pré-programme et inscription joints à cette chronique](#)). Ce Congrès enchaînera avec le précédent (Roubaix 2011) et en harmonie avec celui de l'IFATCC (Budapest 2013) sur un thème environnemental en plein essor concernant le recyclages des textiles et matériaux à base textile ([voir l'article développé dans cette chronique p. 5](#)).

Nous souhaitons élargir les compétences de l'ACIT en l'ouvrant à des thématiques nouvelles, toujours liées à ses fondamentaux de :la chimie pour l'Industrie Textile.

Nous vous espérons nombreux à nos manifestations et vous donnons d'ores et déjà rendez-vous à tous à Lyon (ITECH / Ecully) le 3 octobre prochain.

Anne PERWUELZ  
**Présidente**

Jean-Pierre GALLET  
**Administrateur**



### APPEL DE COTISATION 2013

**N'OUBLIEZ PAS DE REGLER VOTRE COTISATION  
POUR L'ANNEE 2013 (voir dernière page de la présente  
chronique)**

# Procès-verbal du Conseil d'Administration

## du 29 janvier 2013 à Clichy



Le Conseil d'Administration de l'ACIT s'est réuni sous la présidence d'Anne PERWUELZ, le mardi 29 janvier 2013, à 14 h 30 à la Maison du Textile, 37-39 rue de Neuilly – 92110 CLICHY

**Présents :** MMES BARBIEUX, PERWUELZ, MM. CHANOIS, GIBIER, GRUMIAUX, MARTY

**Egalement présente :** MME DURAND (secrétariat ACIT)

**Excusés :** MMES DIEVAL, SFAR,

MM. GALLET, HAZARD, HUET, KNECHT, MARTIN, , ROOS, TREZAIN, VIALIER

**Secrétaire de séance :** Nicole BARBIEUX

La Présidente Anne PERWUELZ ouvre la séance à 14h30 et propose d'aborder les questions prévues à l'ordre du jour.

### **1 – Approbation du Compte rendu du Conseil d'Administration du 11 octobre 2012**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2 – AG 2013**

⇒ Le congrès IFATCC aura lieu en mai à BUDAPEST. Anne PERWUELZ y représentera l'ENSAIT et l'ACIT.

⇒ **AG 2013 :** la Présidente a eu Jean-Pierre GALLET (retenu à LYON par des problèmes de TGV) au téléphone.

Le groupe SUD-EST accepte d'organiser le congrès 2013 et nous les remercions chaleureusement.

#### **En conclusion :**

⇒ **Congrès, CA et AG (CA la veille) :** logistique gérée par JP GALLET et son équipe.

⇒ **Lieu :** ITECH

⇒ **Date :** 27 septembre ou 4 octobre 2013 (à valider par JP GALLET)

⇒ **Thème :** matériaux et fibres, fibres et polymères, plasturgie et fibres, matériaux souples, .....  
à préciser avec les conférenciers

⇒ **Conférences :** JF Gibier, A. Chanois, A Marty, K .Sfar, A. Perwuelz aideront JP GALLET et son équipe lyonnaise.

### **3 – Sections Régionales**

⇒ **Section Nord/Belgique :** Pour 2013 il est prévu :

Textile dans le bâtiment (RABOT DUTILLEUL et visite du grand stade)

RELAIS : récupération des tissus, effilochage des fibres et utilisation dans l'isolation du bâtiment

POCHECO : fabrication d'enveloppes

⇒ **Section lyonnaise :** préparation du Congrès

⇒ Pas d'informations des autres sections

### **4 – Questions diverses**

**Cotisations :** En 2012 nous avons reçu 5100€ soit 109 adhérents qui ont réglé sur 155 adhérents.

18 n'ont pas réglé 2011 et 2012

**Administrateurs :** envoi d'un courrier pour savoir s'ils souhaitent rester.

### **5 – Prochaine Réunion**

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 23 mai 2013, à 14 h 30, à la Maison du textile à CLICHY.

La Présidente lève la séance à 16 h 45.

## VIE SOCIALE

### Adhésions :

N° 7454 : Jean-Gabriel HERBAUT - parrainé par Didier SALINGUE

N° 7455 : Philippe PARIAUD - parrainé par Alain CHANOIS

N° 7501 : Sté AMERITEX - Daniel HAZARD - parrainée par Jean-Paul GRUMIAUX

### Considérés comme démissionnaires pour non paiement de cotisation :

BONNAVE Louis Michel - Section Nord

DE SOMMERE Yves - Section Nord

DEVAUX Eric - Section Nord

FEUILLETTE Mireille - Section Nord

LEVEUGLE Antoine - Section Nord

OXOBY Pascal - Section Nord

RIDE Eric - Section Nord

ROGISTER Yvette - Section Nord

VANBELLE Johan - Section Nord

### Démission :

BENSA René - Section Sud-Est

DE CLERCK Karen - Section Nord / Belgique

DUPUICH Chantal - Section Nord / Belgique

GIANFALLA Jean-Claude - Section Troyes

HUET Michel - Section Est

JACQUERIE Roger - Section Nord

Prof. KIENKENS Paul - Section Nord / Belgique

KIRSCHNER Auguste - Section Est

KOENIG Anne-Marie - Section Est

LAPERRE Jan - Section Nord / Belgique

MARCHAL Paul - Section Est

QUINSON Raymond - Section Troyes

## SECTIONS REGIONALES

### Visite de POCHECO le 30 Avril 2013.



Une vingtaine de personnes a participé à la visite de la **Société POCHECO** de Forest sur Marque le **mardi 30 avril 2013**.

Unité remarquable de par sa stratégie économique, novatrice et dynamique menée par son dirigeant Mr Daniel DRUON avec un Chiffre d'affaires de 22 millions d'euros pour 120 personnes, un personnel jeune travaillant dans un environnement lumineux et agréable, POCHECO produit 2 milliards d'enveloppes.

La consommation journalière de papier est de 50 tonnes dont 70% de papier blanc (papeterie des Vosges) et 30% de recyclé composé de carton et de déchets de scieries (UPM Finlande), pour des clients tels que l'administration, SFR, etc...

Grâce à des techniques pointues visant à n'imprimer que des parties nécessaires le déchet final n'est que 8% qui est ensuite revendu à ses propres fournisseurs de papier. La politique d'entreprise est de respecter au mieux l'environnement, avec une attention particulière sur leur bilan carbone, c'est ainsi que de sérieuses économies ont été réalisées sur la consommation électrique, pour l'éclairage, le chauffage et la climatisation, l'eau (récupération pluviale), toit végétalisé, panneaux solaires, renforcement de l'isolation thermique et phonique, récupération d'eau, chaleur récupérée sur les pompes à vide pour chauffer les ateliers, lagunage sur bambousaie...font de cette usine un site « écolomique ».

Après l'incendie d'un bâtiment de stockage de matières premières fin 2011, le bâtiment en reconstruction sera doté des nouvelles technologies environnementales mises au point dans l'usine

Après cette visite d'environ deux heures, les participants ont rejoint le Fort de Mons où attendaient d'autres membres de l'association, pour un repas convivial dans un cadre chargé d'histoire.



**Bernard VERGAERT**

## SECTIONS REGIONALES



### Section Nord : 18 Membres de la Section se sont retrouvés pour la Visite du Grand Stade de LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (LMCU)

Jeuudi 21 mars 2013 à Villeneuve d'Ascq

Ces magnifiques installations ont vu le jour dans le cadre d'un partenariat « public-privé » (PPP) selon le montage financier suivant :

nancier suivant :

Le groupe EIFFAGE a créé une filiale ELISA (Eiffage Lille Stadium Arena) chargée d'exploiter le stade pendant 31 ans.

Sur l'investissement total de 324 millions d'Euros, Eiffage en a apporté 60, reçu 30 de l'état dans le cadre de l'Euro 2016, 45 de la région Nord/Pas-de-Calais, le solde étant emprunté auprès d'un pool bancaire.

Le budget d'exploitation annuel est estimé à 30.6 millions d'euros. Le club du LOSC versera pendant toute la durée du contrat un loyer annuel fixe de quelques 6,75 millions d'euros et Lille Métropole contribuera d'une part proportionnelle à la fréquentation qui devrait atteindre en moyenne 10 millions par an. La région apportera 3 millions/an, Eilsa, 6.5 millions le naming (probablement nouveau nom pour les « pubs » 3.5 millions.

*Ne doutons pas que le partenaire privé a complété l'accord de quelques sérieuses garanties en cas de sous-exploitation...*

Le stade est très attentif au respect des différents contrats de publicité afin que n'apparaisse -lors d'une manifestation donnée- que les marques réellement concernées par le dit évènement (clean site).

La visite standard nous a permis de parcourir les vestiaires, les salles d'échauffement, les jacuzzis, les douches (sans parois mais ... vides) et l'accès des joueurs au stade. Ensuite, accès aux zones VIP et même ouverture d'un salon privé car nous avons un membre de la société de restauration avec nous (voir plus bas).

Mais la plus grande surprise, fut que le stade venait de passer en configuration Arena, c'est-à-dire avec la moitié de la pelouse translatée au dessus de l'autre moitié, laissant apparaître la salle de spectacle, réalisation encore unique au monde actuellement.



Une autre surprise fut de constater que la pelouse est régulièrement soignée à la luminothérapie car certaines zones du stade, ne sont jamais éclairées par la lumière solaire directe (à fortiori, la partie inférieure de pelouse en configuration Arena. Par contre, les premiers essais de sono étant en cours pour les 1<sup>ers</sup> spectacles (Star 80 le 28 Juin puis Rihanna le 20 Juil-

let (si la police l'a libérée entre-temps) la guide fut un peu perturbée...

Il n'a pas été possible de visiter la zone VDI (voie de desserte interne) de l'étage inférieur, zone de tous les accès pour les matériels des scènes, sonos, alimentation et boissons, où une route « double voie » permet à 2 semi-remorques de se croiser).



#### Restauration et Buvettes :

La société « Saveurs d'évènements (S.d'E) » de Lomme (groupe Casino), a emporté le contrat de restauration du Grand Stade sur 10 ans (en concurrence avec le groupe britannique Compass qui a racheté le traiteur local Lecoq il y a quelques années). Elle couvre habituellement aussi le Tour de France cycliste, le Tour de France à la voile, Paris-Roubaix etc.

Ses prestations concernent à la fois les 41 buvettes, (boisson et petite restauration), les zones VIP (zones communes et salons privés), les annexes (arbitres, ramasseurs de balles, PC sécurité, personnel animation, personnel Elisa).

Les zones publiques sont traitées en 2 types de service « Sur le Pouce » et « Tous à table ».

Boissons froides / chaudes et confiserie figurent aux 2 enseignes. « Sur le Pouce » complète avec des sandwiches et hot-dogs, alors que « Tous à Table » propose des pizzas, fricadelles, saucisses, merguez, américains, mexicains et frites,

Les personnels titulaires de « S.d'E » sont complétés lors des manifestations par des intérimaires recrutés via Adeco à raison de, pour les VIP 9 permanents plus 250 int., pour les buvettes, 5 permanents plus 300 int.

Au cours d'un évènement, les quantités vendues sont impressionnantes...

500 bouteilles de Champagne en zone VIP (seule zone où l'alcool est autorisé)

9 palettes d'eaux et sodas, 150 fûts de 25l de bière sans alcool (Lille est dans le Nord) et 200 sandwiches et collations diverses.

La préparation VIP représente 1500 h de travail pendant 1 semaine en amont.

Une conférence fut ensuite donnée à l'IUT de Chimie sur les textiles dans le bâtiment et les produits textiles installés (géotextiles, béton fibre, gazon hybride (mi artificiel, mi naturel), revêtements de sols divers et leurs caractéristiques, normes, modes d'entretien).

Enfin, le groupe a partagé un repas fort apprécié au restaurant La Forge tout proche.

Philippe LELEU

## CONGRES ACIT 2013

**RESERVEZ D'ORES ET DEJA LA DATE DU 3 OCTOBRE PROCHAIN !**

**Après « Textile et chimie verte » en 2011 lors du Congrès du centenaire de l'ACIT, un autre enjeu environnemental et socioéconomique constituera le thème du Congrès ACIT 2013.**

**THEME : RECYCLAGE DES TEXTILES ET MATERIAUX A BASE TEXTILE/POLYMERES**

### **Organisation matérielle**

**Date :** Jeudi 3 Octobre 2013

**Lieu :** Amphi Alain Mérieru ITECH (Campus Lyon Ouest-Ecully) 87 Chemin des Mouilles - 69134 ECULLY

**Horaire :** entre 9H et 17H

Déjeuner sur place

Hôtel possible sur le campus (Campanile)

### **Esquisse du programme à ce jour :**

**Modérateur :** Fabien ROLAND (ITECH)

**Accueil** par Anne PERWUELZ, Présidente de l'ACIT et Jérôme MARCILLOUX, Directeur de l'ITECH

### **Conférences :**

Après un exposé introductif général concernant les enjeux du recyclage, sur la base du projet national VALTEX (Jérôme Marcilloux, Directeur ITECH, coresponsable du projet), et de l'association PRORECYCLAGE dont l'ITECH est responsable du club «métiers textiles», une série de 7 ou 8 conférences traiteront :

- Des aspects technico-économiques et environnementaux du recyclage
- Des procédés physiques et chimiques (effilochage, traitement chimique, dépolymérisation, solvololyse, filature, ...) actuellement développés
- Des filières mises en place
- Des perspectives en matière d'industrialisation des procédés

### **Séance POSTERS**

Il est prévu une séance posters en faisant appel aux thésards et masters :

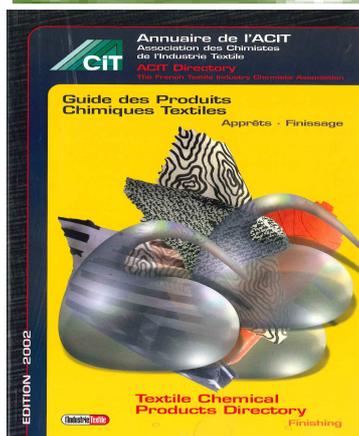
- Des écoles textiles (appel fait par l'ACIT : Anne Perwuelz/Marie Angèle)
- Des laboratoires polymères (appel fait par le GFP/Thierry Hamaide)

Anne Perwuelz, Présidente de l'ACIT et Thierry Hamaide se sont contactés à cet effet

### **Partenaires du Congrès :**

**ACIT, GFP (Groupe Français d'étude des Polymères), Fédération de la Maille et de la Lingerie, TECHTERA, UPTEx, Pôle FIBRES, PLASTIPOLIS, AXELERA, CLUBTEX (les deux), UIT, UIT Nord, UNITEx, .....**

## MISE A JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHERENTS



Début 2012 nous vous avons fait parvenir le formulaire ci-dessous afin de remettre à jour l'annuaire dont la dernière version date de 2002. A ce jour, nous n'avons pas reçu assez de réponse pour pouvoir finaliser ce document, nous vous remercions donc (à nouveau) de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire et nous le retourner soit par fax au 01 47 30 27 09 ;

par mail : [madurand.acit@orange.fr](mailto:madurand.acit@orange.fr) soit par courrier.

NOM - Prénom : .....

Date de naissance : .....

Année d'adhésion à l'ACIT : ..... Section Régionale : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal - Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Portable : .....

Mail : .....

Diplôme : .....

Préciser si retraité ; activité indépendante (laquelle) : .....

Entreprise : .....

Activité de l'Entreprise : .....

Adresse : .....

Code Postal - Ville : .....

Tél : ..... Fax : ..... Portable : .....

Mail : .....

Votre fonction dans l'entreprise : .....

*Voir questionnaire au dos*





## TESTS A LA LUMIERE ? TESTS AU LAVAGE ? L'ADSOL ÉCLAIRE VOS CHOIX ! Jean-François GIBIER, ancien Président de l'ACIT et de l'ADSOL

L'époque où l'entretien textile se limitait à choisir entre la lessiveuse et le lavoir commence à s'éloigner !

D'un côté, il y avait le linge qui supportait la lessiveuse "au bouillon"... de l'autre, les articles plus délicats qu'il fallait laver à une température "supportable" pour les mains de nos lavandières... notamment dans l'eau courante des lavoirs collectifs !

Autrefois, on parlait souvent de "grand teint" (y compris pour la résistance au soleil), voire de nettoyage "à sec", sans trop savoir que "sec" signifiait un liquide volatil... souvent inflammable !



C'était le temps où l'on n'avait guère besoin de normes complexes, d'autant que le choix des fibres était limité !

Après la seconde guerre mondiale, le monde textile est devenu plus complexe avec l'arrivée des fibres artificielles puis synthétiques mais -surtout- avec la multiplication des usages complexes, nécessitant des mélanges délicats.

Pour les "**Chimistes de l'Industrie Textile**", cette évolution entraînait de nouveaux défis : il fallait donner aux clients des indications précises (donc chiffrées) sur la résistance des articles aux différents traitements !



Nos "Grands Anciens" de l'ACIT (les Professeurs MEYBECK et FREYTAG, Georges SIMONET, plus récemment Pierre MULLER... et bien d'autres !) se mobilisaient pour créer l'ADSOL (**l'Association pour la Détermination de la Solidité des Teintures et Impressions sur Textiles**), travaillant à la mise au point de méthodes fiables, contribuant à l'élaboration de **normes**, souvent internationales, rédigées avec le concours de nos associations "sœurs" situées dans d'autres pays... à l'image de la SDC, la puissante "**Society of Dyers and Colourists**", officiellement reconnue par la Couronne Britannique !

L'ADSOL se dotait même d'une station d'exposition à la lumière du soleil et aux intempéries... qui n'a cédé sa place que récemment au "soleil artificiel" du xénon, plus rapide... mais pas toujours plus fiable.

Aujourd'hui, les normes de solidités sont d'un usage courant... presque "banalisé", sans que les partenaires textiles ne sachent toujours bien ce que signifie une solidité de 3...4 ou 5 au lavage, ou 5...6..7 à la lumière... **pourtant presque tous les litiges commerciaux** portent sur ces indices... donc sur la façon de les **mesurer sans contestation possible**.



Il est donc de l'intérêt de tout Professionnel Textile de disposer des bons outils que représentent les fournitures normalisées disponibles auprès de l'ADSOL !

Et n'oubliez pas que l'ADSOL -tout comme l'ACIT- est une structure associative où vous avez votre place et où vous pouvez contribuer à faire évoluer les normes et les réglementations.

Aujourd'hui, comme hier, l'ADSOL est dirigée par l'un des nôtres... actuellement c'est Alain CHANOIS qui est aux commandes.

**N'hésitez pas à prendre contact avec Valérie MAZENC et Marie-Angèle DURAND pour en savoir plus !**

**ADSOL - 37 rue de Neuilly - 92110 CLICHY**

**Tél : 01 47 56 31 77 - Fax : 01 47 30 27 09 - Email : [adsol.textile@orange.fr](mailto:adsol.textile@orange.fr)**

**Internet : [www.adsoltextile.com](http://www.adsoltextile.com)**



N.B.: les articles suivants ont été rédigés à la fin du printemps, ce qui explique que les dates mentionnées soient dépassées, ce qui n'enlève rien aux évolutions de la réglementation.

### TOXICITE REACH

#### Substances candidates à autorisation

Ajout de 54 nouvelles substances

Le 19 décembre, l'Agence européenne des produits chimiques a annoncé l'ajout de 54 nouvelles substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la liste des substances candidates à l'autorisation au titre de règlement REACH. La liste des SVHC comporte désormais 138 substances.

Parmi ces 54 substances, 21 sont susceptibles d'avoir une application textile :

- ⇒ Le *4-(1,1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenol, ethoxylated* : cet octylphenol peut être utilisé comme agent mouillant, détergent, dispersant et émulsifiant.
- ⇒ Le *Bis(pentabromophenyl)ether (DecaBDE)* : il s'agit d'un retardateur de flamme qui est encore utilisé dans l'Industrie Textile.
- ⇒ Le *Dibutyltin dichloride (DBT)* : cet organoétain fait déjà l'objet d'une restriction au titre de l'annexe XVII de REACH, pour les produits textiles.
- ⇒ Le *Pyrochlore, antimony lead yellow* : ce pigment est utilisé comme agent colorant.

2 solvants utilisés dans le cadre de la réalisation de prints et enductions en polyuréthane :

- ⇒ le *N,N-dimethylformamide* ;
- ⇒ Le *Diazene-1,2-dicarboxamide(C,C'-azodi(formamide))*.

4 Composés fluorés pouvant être utilisés dans des apprêts déperlants :

- ⇒ Le *Pentacosafuorotridecanoic acid* ;
- ⇒ Le *Tricosafuorododecanoic acid* ;
- ⇒ Le *Henicosafuoroundecanoic acid* ;
- ⇒ Le *Heptacosafuorotetradecanoic acid*.

3 phtalates que l'on pourra retrouver lorsqu'il y a enduction :

- ⇒ Le *1,2-Benzenedicarboxylic acid, dipentylester, branched and linear* ;
- ⇒ Le *Diisopentylphthalate (DIPP)* ;
- ⇒ Le *N-pentyl-isopentylphthalate*.

8 Amines aromatiques que l'on peut trouver dans certains colorants azoïques. Ces amines font déjà objet d'une restriction au titre de l'annexe XVII de REACH, pour les produits textiles :

- ⇒ Le *Biphenyl-4-ylamine* ;
- ⇒ L'*o-aminoazotoluene* ;

- ⇒ Le *4,4'-methylenedi-o-toluidine* ;
- ⇒ Le *6-methoxy-m-toluidine (p-cresidine)* ;
- ⇒ Le *4,4'-oxydianiline and its salts* ;
- ⇒ L'*o-Toluidine; 2-Aminotoluene* ;
- ⇒ Le *4-methyl-m-phenylenediamine (2,4-toluene-diamine)* ;
- ⇒ Le *4-Aminoazobenzene; 4-Phenylazoaniline*.

Ce projet d'ajout porte donc à 138 le nombre de substances candidates à autorisation (toutes ne sont pas utilisées dans le Textile-Habillement).

La liste des substances candidates à autorisation est disponible à l'adresse suivante : <http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>.

Nous vous rappelons que, depuis la date de publication de la liste réactualisée sur le site de l'ECHA, toute entreprise a l'obligation de savoir si les articles qu'elle vend et/ou distribue comportent l'une des substances ajoutées à la liste des substances candidates à autorisation à une concentration supérieure à 0,1% masse/masse, afin de fournir l'information au destinataire de l'article ou au consommateur qui le demande (article 33 du règlement REACH). L'entreprise devra également se préparer à une éventuelle notification pour une de ces substances, dans les 6 mois après cette publication.

#### Annexe XVII - projet de restriction

##### Chrome VI - articles en cuir

Une première consultation sur le projet de restriction du chrome VI dans les articles en cuir avait eu lieu de mars à septembre 2012. Le comité d'évaluation des risques de l'ECHA a considéré qu'il existait actuellement un risque lié à la présence de chrome VI dans les articles en cuir. Suite aux commentaires reçus durant cette première consultation et les conseils du Forum sur les questions de mise en oeuvre, le libellé de la restriction a été modifié.

De son côté, le comité d'analyse socio-économique (SEAC) de l'Agence a estimé que les bénéfices de la restriction étaient supérieurs à son coût. Les deux comités soutiennent par conséquent la restriction proposée.

L'Agence européenne des produits chimiques lance, jusqu'au 12 février 2013, une nouvelle consultation publique : les commentaires reçus dans le cadre de la consultation seront pris en compte par le comité d'analyse socio-économique dans l'avis final qu'il doit adopter pour le 15 mars 2013.

L'Echa présentera ensuite l'avis des deux comités à la Commission européenne qui prendra la décision finale.

## Demande d'ajout de substances

L'Agence européenne des produits chimiques (Echa) recommande à la Commission européenne de soumettre 10 substances extrêmement préoccupantes à la procédure d'autorisation :

- ⇒ *Pentazinc chromate octahydroxide*
- ⇒ *Dichromium tris(chromate)*
- ⇒ *Potassium hydroxyoctaoxodizincatedichromate*
- ⇒ *2,2'-dichloro-4,4'-methylenedianiline (MOCA)*
- ⇒ *Bis(2-methoxyethyl) ether (Diglyme)*
- ⇒ *Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline (technical MDA)*
- ⇒ *Strontium chromate*
- ⇒ *Arsenic acid*
- ⇒ *1,2-Dichloroethane (EDC)*
- ⇒ *N,N-dimethylacetamide (DMAC)*

Ces substances sont toutes classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) et utilisées dans des applications exposant potentiellement les travailleurs.

Pour chaque substance concernée, une date limite est suggérée au-delà de laquelle les entreprises ne pourront plus l'utiliser à moins d'avoir obtenu une autorisation.

C'est la quatrième fois que l'Echa recommande des substances pour l'autorisation. Les trois premières recommandations datent de juin 2009, décembre 2010 et décembre 2011.

## Extension de restriction

A la demande de la Commission Européenne, l'ECHA examine la possibilité d'étendre la restriction sur le cadmium à d'autres matières plastiques non couvertes dans la restriction actuelle (Entrée 23 de l'Annexe XVII). Cette future proposition est inscrite au registre d'intention depuis le 18 janvier 2013.

Dans ce contexte, afin d'évaluer l'impact de cette extension, l'ECHA invite toute personne qui possède des informations sur les utilisations pertinentes, ou sur les alternatives possibles, à les présenter avant le 11 Février 2013.

## Annexe XVII : Intention d'ajouts

Les Pays-Bas ont l'intention de déposer, pour le mois d'avril 2013, une demande de restriction concernant le 1-méthyl-2-pyrrolidone (NMP).

## Enregistrement

Le règlement REACH exige des entreprises qu'elles soumettent des propositions d'essais à l'Echa lorsqu'elles identifient un manque de données sur une substance faisant l'objet d'une demande d'enregistrement. L'Agence européenne des produits chimiques a indiqué avoir examiné toutes les propositions d'essais des substances soumises à la première échéance d'enregistrement de REACH.

La deuxième phase d'enregistrement prend fin le 31 mai 2013. Cette échéance concerne les substances fabriquées ou importées à plus de 100 tonnes par an et par fabricant ou importateur, sous réserve qu'elles aient été préenregistrées. Le Ministère de l'Ecologie a rappelé que «*le défaut d'enregistrement entraîne l'interdiction de production ou d'importation d'une substance chimique : les entreprises concernées doivent absolument respecter l'échéance du 31 mai 2013*».

## Rapport Greenpeace

### « Les dessous toxiques de la mode »

Suite à la dénonciation faite par Greenpeace du rejet de substances chimiques dangereuses dans les rivières du centre du Mexique par deux entreprises qui teignent et lavent des textiles, Levi's s'est engagé, le 12 décembre 2012, à réduire à zéro le rejet de toute substance chimique dangereuse sur l'ensemble de sa chaîne de production d'ici 2020.

Levi's a également promis d'éliminer en 2013 toute utilisation d'éthoxylates de nonylphénol (NPE), des produits considérés comme des «perturbateurs endocriniens» suspectés d'avoir une incidence sur la reproduction et d'accroître le risque de certains cancers, et de PFC (composés perfluorés) d'ici fin 2015.

Zara s'est également engagé à exclure d'ici 2020 l'ensemble des substances chimiques dangereuses utilisées dans la fabrication de ses textiles. La marque prévoit notamment de renforcer l'interdiction des éthoxylates de nonylphénol et d'éliminer à court terme les perfluorochlorures (PFC) et les colorants azoïques susceptibles de se dégrader en substances cancérigènes.

## Réduction des coûts

Le 5 février 2013, la Commission Européenne a rendu ses conclusions sur la mise en œuvre du Règlement REACH expliquant que le texte fonctionne bien mais qu'il entraîne des coûts excessifs pour les PME.

La Commission propose d'améliorer le fonctionnement de l'agence européenne des produits chimiques, qui «devra fournir des conseils plus spécifiques sur le partage des coûts dans les Forums d'échange d'information sur les substances» et de réduire les charges administratives pour les PME en révisant le règlement des redevances.

## Modification de l'Annexe XVII

Un règlement du 13 février 2013 de la Commission européenne a apporté des modifications à l'annexe XVII du Règlement REACH, lesquelles s'appliqueront à compter du 6 mars 2013 :

- ⇒ Concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'emploi des fibres d'amiante, le terme de «produits» est remplacé par les termes «articles» et «mélanges»,
- ⇒ Extension à la mise sur le marché des dérogations prévues pour les peintures utilisées pour la restauration et l'entretien des œuvres d'art, des bâtiments historiques et leur intérieur,
- ⇒ suppression des paraffines chlorés à chaîne courte (PCCC),
- ⇒ Insertion de la méthode d'essai harmonisé pour déterminer la teneur du ciment en chrome VI soluble dans l'eau ainsi que les nouvelles normes concernant les méthodes d'essai pour les colorants azoïques,
- ⇒ Ajout des numéros CAS et CE afin de préciser que le diisocyanate de méthylènediphényle englobe tous les isomériques et tous les isomères spécifiques. Concernant le phtalate de diisopentyle, des numéros CAS et CE incorrects ont été corrigés.

## Plateforme d'échanges

L'Agence européenne des produits chimiques (Echa) a lancé le 31 janvier 2012 une plateforme sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques. Il s'agit d'un forum de discussion permettant notamment aux déclarants au titre du règlement REACH d'une même substance d'échanger et de s'accorder sur la classification et l'étiquetage de cette substance.

## Perturbateurs endocriniens

Le parlement européen a adopté, le 14 mars 2013, une résolution envisageant une nouvelle législation sur les perturbateurs endocriniens pour juin 2015 au plus tard. Les députés estiment que ces derniers devraient être considérés comme des substances extrêmement préoccupantes au sens du Règlement REACH.

## Proposition de restriction sur le plomb

Suite à la proposition de la Suède, l'Agence européenne des produits chimiques a lancé une consultation sur une proposition de restriction portant sur le plomb dans les produits de consommation notamment les articles pouvant être mis à la bouche des enfants en bas âge (vêtements, accessoires, chaussures...) étant précisé qu'un règlement a déjà été adopté en septembre 2012 afin d'interdire l'utilisation du plomb dans les bijoux.

Les entreprises doivent envoyer leurs observations avant le 1er juin 2013.

## Liste candidate : intention d'ajouts

Les Pays-Bas ont l'intention de déposer, pour le mois d'août 2013, une demande d'ajout de deux colorants à la liste candidate : CI Direct Black 38 et CI Direct Red 28, lesquels entreront dans la catégorie des colorants azoïques déjà couverte par la restriction.

## Appel à consultation

Le 4 mars 2013, l'Agence européenne des produits chimiques a lancé une consultation sur 10 substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pouvant être ajoutées à la liste des substances candidates à l'autorisation :

- ⇒ Cadmium
- ⇒ Oxyde de cadmium
- ⇒ Phtalate de dipentyle (DPP)
- ⇒ 4-Nonylphenol, ramifié et droit, éthoxylé
- ⇒ 2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4-(tert-butyl)-6- (sec-butyl) phénol (UV-350)
- ⇒ 2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4-(tert-butyl)-6- (sec-butyl) phénol (UV-328)
- ⇒ 2,4-di-tert-butyl-6-(5-chlorobenzotriazole-2-yl) phénol (UV-327)
- ⇒ 2-benzotriazole-2-yl-4,6-di-tert butylphénol (UV-320)
- ⇒ Pentadécafluorooctanoate d'ammonium (APFO)
- ⇒ Acide pentadécafluorooctanoïque (PFOA).

Plusieurs de ces substances ont une application textile : les PFOA et APFO sont des apprêts anti-tâches ou hydrofuges, les 4 stabilisants UV, le phtalate.

Cette consultation prendra fin le 18 avril 2013. Les entreprises intéressées ont jusqu'à cette date pour signaler les conséquences économiques ou les contraintes techniques découlant de l'interdiction de ces substances.

## Baisse des redevances

Comme convenu, la Commission européenne a publié, le 21 mars 2013, un règlement actant une baisse des redevances dues par les PME dans le cadre des procédures d'enregistrement des produits chimiques prévues par REACH suite au réexamen de ce texte.

Ainsi, pour les micros, petites et moyennes entreprises, les réductions augmentent en général de 5%.

En revanche, concernant les grandes entreprises, les redevances ont été revues à la hausse d'environ 4%.



## Composition des Bureaux des différentes Sections Régionales

### 1\* Section Nord/Belgique :

*Président* : Jean-Paul GRUMIAUX

*Trésorier* : Bernard EECKHOUT

*Secrétaire* : Nicole BARBIEUX

91 rue Marx Dormoy - 59113 SECLIN

Mail : nicolebarbieux@free.fr

### 3\* Section Alsace / Est :

*Président* : Francis MARTIN

*Vice Président* : Jean-Pierre HUS

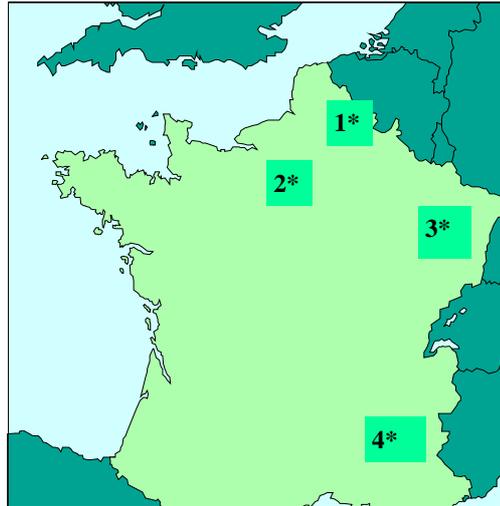
*Trésorier* : Pierre VIALIER

*Secrétariat* : Michel HUET

**IFTH – Dr EST** – 25 rue Alfred Werner  
– 68059 Mulhouse cedex 2

Tél : 03 89 42 74 08

Fax : 03 89 42 91 15



### 2\* Section Paris/Ile de France :

*Président* : Michel-Alain MARTY

**50 chemin de Montval à la Montagne**

**78160 MARLY**

Tél : 01 39 16 17 36

Mail : marty.conseil@orange.fr

### 4\* Section Sud/Est : *Président* : M. Alain CHANOIS

*Trésorier* Hubert OLRV

*Secrétariat* : Marie-Angèle DURAND (ad interim)

Tél : 01 47 56 60 27

## APPEL DE COTISATION 2013

Le Conseil d'Administration invite les sociétaires de l'ACIT à bien vouloir régler leur cotisation 2013 et **éventuellement** -pour les personnes retardataires- celle de 2012. Le paiement peut être effectué par chèque bancaire à l'ACIT - 37 rue de Neuilly - 92110 Clichy.

Les adhérents belges peuvent régler leur cotisation de la façon suivante :

⇒ Par virement : Crédit du Nord - Agence Paris - N°compte courant : 30076 2352 600365 002 00

IBAN : FR76 3007 6023 0365 0020 051

BIC : NORDFRPP

⇒ Pour les habitants hors de la zone euro, il est conseillé de verser le montant de la cotisation par virement, sans frais, au compte de l'ACIT, ou mieux, de remettre le montant de la cotisation en argent liquide entre les mains d'un responsable de l'ACIT. En effet, un chèque ou un virement, même exprimé en euros, tiré sur une banque à l'étranger donne lieu au moment de l'encaissement à des frais importants.

Nom.....Prénom.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....Pays : .....

Membre actif : 60 €

Collectivités du domaine : 180 €

Retraités et -de 30 ans : 30 €

Libeller le chèque à l'ordre de l'ACIT et l'adresser à : ACIT, Maison du Textile, 37-39 rue de Neuilly, 92110 Clichy